



## Procédure d'admission en SECTION EUROPEENNE - ANGLAIS Classe de Seconde – Rentrée 2026

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Etablissement d'origine : .....

Classe : .....

*Ce dossier complet, transmis par l'Etablissement d'origine, doit parvenir au Lycée  
Vaclav Havel de Bègles pour le **10 juin 2026** dernier délai.*

---

### PARTIE RESERVEE AU LYCEE DE BEGLES

Dossier arrivé le : .....

COMPLET

INCOMPLET

PIECES MANQUANTES :

- .....
- .....
- .....

Admis\*

Liste complémentaire N°.....

Non admis



***\* L'intégration en section « euro » est prononcée sous réserve d'affectation au lycée par la  
DSDEN de la Gironde. Etre admis en section « euro » ne donne pas le droit d'être affecté ni  
d'obtenir une dérogation automatique pour les élèves hors secteur. Pour ceux-ci, ce n'est  
qu'après l'acceptation de la dérogation que l'inscription définitive devient possible.***



## Instructions relatives à la constitution du dossier et à l'admission – **Rentrée 2026**

### A) Pièces à fournir

1. Fiche de demande d'admission en section européenne – Anglais
2. Fiche de candidature dûment complétée
3. Fiche des résultats Evalang
4. Bulletins (photocopies)
  - ✓ 1<sup>er</sup> trimestre de la classe de 3<sup>o</sup>
  - ✓ 2<sup>ème</sup> trimestre de la classe de 3<sup>o</sup>

### B) La sélection :

Une commission composée de professeurs du lycée sera mise en place afin de procéder à la sélection des élèves. Cette commission est souveraine et aucun « passe-droit » ne sera accordé.

La sélection des élèves s'effectuera par une étude du dossier au travers des bulletins scolaires (notes et appréciations) et en valorisant particulièrement la capacité de travail, le goût pour la communication orale ainsi que la curiosité intellectuelle et l'ouverture culturelle. Aucun réexamen des résultats ne pourra être obtenu et tout dossier incomplet et/ou arrivé hors délai ne sera pas pris en compte.

Attention, l'intégration en classe européenne induit un engagement ferme sur 3 ans et la **participation obligatoire** à toutes les actions associées à cette section : projets, voyages etc.